

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09/21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

ANRU : Aménagement des
espaces publics du Quartier de
la Madeleine à L'Aigle –
Attribution du marché de
maîtrise d'œuvre et de
coordination urbaine

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Didier PITUU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 15 avril 2021, le Conseil a attribué le mandat pour l'opération de renouvellement urbain du Quartier de La Madeleine à la SHEMA.

Dans le cadre de cette opération, la SHEMA a lancé un appel d'offres pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre le 15 juillet 2021. Les missions confiées à cette équipe seront :

- La maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics
- L'ordonnancement, la coordination et le pilotage de l'ensemble du programme de rénovation urbaine

Il s'agira de confier à un « architecte-urbaniste », une mission de coordonnateur et conseil dont la mission sera de veiller au respect des principes d'aménagement durant la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain : élaboration d'un cahier des charges de prescriptions, définition du programme d'aménagement dans le cadre de la résidentialisation, coordination des opérateurs pour veiller au respect du projet d'ensemble et aux prescriptions.

Caractéristiques du marché :

Type de marché : Marché unique

Type de procédure : Formalisée

Enveloppe prévisionnelle des travaux (aménagement des espaces publics) : 5 300 000 € HT.

Enveloppe pour la maîtrise d'œuvre des espaces publics (dans le cadre de la demande de subvention ANRU) : 450 000 € HT

Durée du marché : 7 ans

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

Les équipes avaient jusqu'au 3 septembre 2021, 12 h 00 pour remettre leur offre.

3 offres ont été remises.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Le Président,
Jean SELLIER



1. Valeur technique – 65 % :
 - 1.1. Organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre et méthode de travail envisagée : 15 %
 - 1.2. Rôle du mandataire : 10 %
 - 1.3. Note d'intention (compréhension du programme, des enjeux et spécificités) : 25 %
 - 1.4. Intégration des enjeux sociétaux et environnementaux : 10 %
 - 1.5. Analyse critique du planning et du phasage : 5 %
2. Prix – 35 %

Conformément aux critères de jugement des offres et au rapport d'analyses, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 21 septembre 2021 a décidé d'attribuer le marché à l'équipe DIAGRAM/VIAMAP/SAMUEL CRAQUELIN.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 21 septembre 2021,

Le Conseil après en avoir délibéré :

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la CdC pour cette opération, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et la coordination urbaine du Quartier de La Madeleine à L'Aigle avec l'équipe DIAGRAM/VIAMAP/SAMUEL CRAQUELIN pour un montant total de 445 027.50 € HT, soit 534 033 € TTC.

Le Président,
Jean SELVIER



VOTE : 54 POUR
1 ABSTENTION (Philippe THOURET)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.